

PAR COURRIEL

Québec, le 5 août 2020

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : 121885

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents qui visait à obtenir :

« Copie de tout plan, autorisation et permis concernant l'immeuble mentionné en objet [20 Montée du Cap à l'Aigle, J0K 2B0 Saint-Côme, Canada], le tout selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ch. A-2.1) »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents présentant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièces jointes.

Toutefois, certaines informations contenues dans les documents constituent des « renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier » qui, en vertu de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ont été caviardés.

Aussi, le ministère du Tourisme ne détient aucun document correspondant à une « copie de tout plan [...] concernant l'immeuble mentionné en objet ».

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/jt

p.j. Certificat de conformité ;
Trousse de bienvenue ;
Avis de recours.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.
1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LES USAGES

REÇU LE

09 DEC. 2015

Numéro de l'établissement

287770

1 - Partie à l'usage du demandeur

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : JEAN GACQUIÈRE ET LINA GALIPIENSO

Représentant : Jean Gacquièrre

Adresse : [REDACTED] Art. 54

Code postal : [REDACTED]

Art. 54

Téléphone principal : [REDACTED] Art. 54

Téléphone secondaire : _____

Adresse courriel : [REDACTED] Art. 54

Mandataire (si différent de l'exploitant) : DOMAINE VAL NATURE

Représentant : Régis Lesieur Larko

Adresse : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Art. 54

Téléphone principal : [REDACTED] Art. 54

Téléphone secondaire : _____

Adresse courriel : [REDACTED] Art. 54

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : DOMAINE VAL NATURE 20

Adresse : A || 20, montée du Cap-à-l'Aigle, Saint-Côme

Code postal : J0K 2B0

Arrondissement, municipalité, MRC : Saint-Côme Matawinie

Nombre maximal d'unités : 1

Catégorie :

- Établissement hôtelier Gîte Établissement d'enseignement Établissement de pourvoirie Auberge de jeunesse
 Résidence de tourisme Centre de vacances Établissement de camping Village d'accueil Autre établissement d'hébergement

2 - Partie à l'usage de la municipalité

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

L'établissement est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme sur les usages ou aux droits acquis?

Oui Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____ Aucun nombre maximal d'unités

Non Motifs de non-conformité : _____

Aucune réglementation

Protégé par droits acquis Nombre maximal d'unités reconnu en vertu des droits acquis : _____ Aucun nombre maximal d'unités

Autres motifs : _____

Officier municipal : ALICE RIOPEL

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [Signature]

Date : 1^{er} Dec 2015

Sceau de la municipalité

(Facultatif)

09 DEC. 2015

CERTIFICAT DE CONFORMITE RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LES USAGES

Numéro de l'établissement

1164565617

OK JB

1 - Partie à l'usage du demandeur

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : 9184-8184 Québec inc.

Représentant : Régis Lesieur Larko

Adresse : [redacted] Art. 54 Code postal : J0K2B0

Téléphone principal : [redacted] Art. 54 Téléphone secondaire : [redacted] Art. 54

Adresse courriel : contact@domaine-valnature.com

Mandataire (si différent de l'exploitant) :

Représentant :

Adresse : Code postal :

Téléphone principal : Téléphone secondaire :

Adresse courriel :

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Domaine Val Nature

Adresse : [redacted] Art. 54 Code postal : [redacted]

Arrondissement, municipalité, MRC : [redacted] Art. 54 Art. 54

Nombre maximal d'unités :

Catégorie :

- Établissement hôtelier
- Gîte
- Établissement d'enseignement
- Établissement de pourvoirie
- Auberge de jeunesse
- Résidence de tourisme
- Centre de vacances
- Établissement de camping
- Village d'accueil
- Autre établissement d'hébergement

2 - Partie à l'usage de la municipalité

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

L'établissement est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme sur les usages ou aux droits acquis?

Oui Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : Aucun nombre maximal d'unités

Non Motifs de non-conformité :

Aucune réglementation

Protégé par droits acquis Nombre maximal d'unités reconnu en vertu des droits acquis : Aucun nombre maximal d'unités

Autres motifs :

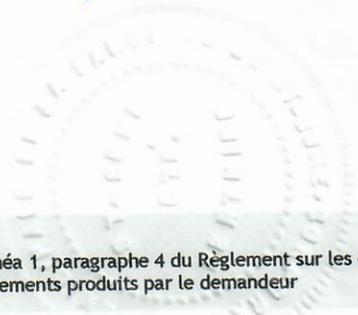
Officier municipal : ALICE RIOPEL

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [Signature] Date : 14 Dec 2015

Sceau de la municipalité

(Facultatif)





Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 1er mars 2019

DOMAINE VAL NATURE - CHALET DU CAP À L'AIGLE
MONSIEUR RÉGIS LESIEUR LARKO

Art. 54

Objet: Résultat de classification — Établissement 287770

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **3 étoiles**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du www.citq.info.

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Marilyne Bernasconi, au poste 237. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panneau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panneau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panneau fourni à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault
p.j.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).